

FICHE DE POSTE  Mairie de Biviers 369 chemin de l'Eglise - 38330 BIVIER Tél. : 04 76 52 10 45 contact@mairie-biviers.fr • www.mairie-biviers.fr	Fonction : Animateur enfance-jeunesse
	Filière / Catégorie / Grade : Animation / C / Adjoint d'animation territorial Temps de travail hebdomadaire : 28 heures annualisées
	Supérieurs hiérarchiques : Responsable du service enfance-jeunesse / Adjointe au responsable du service enfance-jeunesse Remplaçant sur le poste en cas d'absence : Animateur enfance-jeunesse

	Date de mise à jour : octobre 2022
--	------------------------------------

1. Raisons d'être du poste :

L'agent placé sur le poste d'Animateur enfance-jeunesse assure l'accueil, l'encadrement et l'animation des groupes d'enfants pendant les temps d'accueil périscolaire (midi et soir), de restauration scolaire, ainsi que pendant l'accueil de loisirs (le mercredi après-midi en semaine scolaire et pendant les vacances scolaires).

Enjeux :

L'agent assurant les fonctions d'Animateur enfance-jeunesse œuvre, dans le cadre des accueils périscolaire et de loisirs, pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles en assurant leur sécurité, afin de leur proposer des activités variées et adaptées à leur âge, à visée pédagogique et/ou récréative. Il accompagne l'enfant dans l'apprentissage des règles de vie en collectivité, dans son développement et l'acquisition de l'autonomie.

2. Missions et responsabilités :

Gestion des temps d'accueil périscolaire du midi et du soir	- Assurer l'accueil et le suivi des présences ; - Assurer la sécurité morale, affective et physique des enfants ; - Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des règles de vie en collectivité (respect d'autrui, respect de l'environnement, etc.) et d'hygiène corporelle ; - Pratiquer si nécessaire les gestes de premiers secours et savoir évaluer l'état de santé d'un enfant ; - Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie ; - Gérer les conflits entre les enfants ; - Planifier des projets d'animation variés adaptés à l'âge des enfants ; - Organiser des activités pédagogiques et les animer ; - Animer des activités ; - Assurer la préparation et la logistique du matériel ; - Assurer l'accueil des parents, faciliter les échanges et faire remonter les informations ; - Détecter les anomalies/dysfonctionnements et les signaler.
Gestion du temps de restauration scolaire	- Accompagner les enfants au restaurant scolaire ; - Servir et encadrer les enfants au cours du repas ; - Participer à l'éducation alimentaire (alimentation variée et équilibrée) ; - Organiser et mettre en place des temps d'échange et d'animation adaptés ; - Détecter les anomalies/dysfonctionnements et les signaler.

Animation de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi et des vacances scolaires

- Assurer l'accueil et le suivi des présences ;
- Assurer la sécurité morale, affective et physique des enfants ;
- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des règles de vie en collectivité (respect d'autrui, respect de l'environnement, etc.) et d'hygiène corporelle ;
- Pratiquer si nécessaire les gestes de premiers secours et savoir évaluer l'état de santé d'un enfant ;
- Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie ;
- Gérer les conflits entre les enfants ;
- Organiser des activités pédagogiques et les animer ;
- Planifier des projets d'animation variés adaptés à l'âge des enfants ;
- Animer des activités ;
- Assurer la préparation et la logistique du matériel ;
- Assurer l'accueil des parents, faciliter les échanges et faire remonter les informations ;
- Détecter les anomalies/dysfonctionnements et les signaler.

3. Relations :

- **En interne :** personnel du service enfance jeunesse et autre personnel de la Mairie.
- **En externe :** enseignants, parents, enfants, prestataires et intervenants lors des activités.

4. Compétences et technicité, aptitudes exigées :

Savoir et Savoir-faire :

- Connaissance du développement (physique, moteur et affectif) de l'enfant et de l'adolescent ;
- Bonne connaissance des techniques d'animation, de jeux et d'activités ;
- Bonne connaissance des règlements et consignes en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Bonne connaissance de la réglementation en matière d'accueil de loisirs et d'accueil collectif de mineurs ;
- Connaissance du fonctionnement et des missions d'une commune.

Savoir-être :

- Sens du contact, en particulier avec les enfants ;
- Amabilité, qualité d'écoute et de dialogue ;
- Sens du travail en équipe ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Patience ;
- Pédagogie ;
- Dynamisme ;
- Discrétion et confidentialité ;
- Rigueur ;
- Autonomie.

5. Contraintes et difficultés particulières du poste :

Horaires contraints liés aux heures d'ouverture de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs.

Tenue vestimentaire correcte exigée.

Respect des règles d'hygiène en restauration collective et respect de la réglementation en matière d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs.

Pénibilité : station debout prolongée, exposition prolongée au bruit.

6. Conditions matérielles :

Lieu de travail : Commune de Biviers (écoles, salles périscolaires, mairie)

Temps de travail annualisé : 28 heures annualisées, soit 0,80 ETP.

Rémunération, avantages : grille statutaire catégorie C + régime indemnitaire lié au poste (IFSE de 140 € par mois) + prime de fin d'année ; possibilité d'adhérer à la mutuelle et/ou au contrat de prévoyance mis en place pour les agents de la commune avec prise en charge partielle par l'employeur.

7. **Profil :**

Formation : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou équivalent exigé, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et Sport (BPJEPS) souhaité.

Expérience professionnelle : Au moins deux ans d'expérience dans le secteur de l'animation auprès des enfants de 3-11 ans.

Statut : Adjoint d'animation territorial / Adjoint d'animation territorial principal.